

**Sujet :** [INTERNET] projet éolien Balledent/Chateauponsac

**De :** Annie SPECHT <anspecht@wanadoo.fr>

**Date :** 25/11/2021 15:55

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Annie SPECHT

37 LE GRAND BAGNOL

87250 FROMENTAL

Messieurs les Commissaires enquêteurs,

**JE M'OPPOSE** au projet éolien des Quatre Chemins de Balledent et Châteauponsac et demande son annulation pour, entre autres, les raisons suivantes :

Je pratique très régulièrement la randonnée dans la région concernée par ce projet éolien et il m'est particulièrement insupportable d'imaginer le saccage qui se produirait sur le paysage de cet endroit si ce projet devait voir le jour. D'autant plus insupportable qu'il s'inscrit dans un projet plus vaste de 200 éoliennes supplémentaires uniquement dans le Nord de la Haute Vienne (études connues et révélées à ce jour et sachant qu'une bonne quarantaine sont déjà réalisées).

#### **Sur le plan sanitaire,**

- est-ce que VALECO peut m'assurer que je ne risque pas de contracter un cancer en respirant les micro particules dues à l'usure et à l'érosion des pâles (particules qui sont des perturbateurs endocriniens, cancérigènes comme il se doit...)

- est-ce que VALECO peut m'assurer qu'en passant à proximité des éoliennes E3 et E4 (située respectivement à 32 et 37 mètres d'une route empruntée par +- 2000 personnes par jour) je ne risque pas d'être blessée, ou tuée, par des morceaux de glace éjectées par celles-ci ?

- Est-ce que VALECO est prêt à prendre ses responsabilités et assumer les frais médicaux des populations riveraines qui ne manqueront pas de souffrir d'acouphènes, maux de tête, dépression et autres en raison des nuisances sonores et infrasons ?

Le principe de précaution lié au risque sanitaire qui se produira inéluctablement avec ces

machines n'est ni pris en compte, ni même évoqué par VALECO. VALECO peut-il préciser comment il entend y faire face et quelle sera sa responsabilité si le cas devait se produire ?

**Sur le plan de l'environnement et de la biodiversité :**

- que compte faire VALECO pour protéger d'une potentielle pollution du site (huiles, particules, ...) le périmètre de la zip située sur une zone humide en pente, traversée par des ruisseaux et proche de la Gartempe ?
- VALECO a-t-il conscience de la menace que fait peser son projet sur l'importance, la fragilité et la précarité de la zone pour la future alimentation en eau des populations, sachant que l'eau va devenir denrée rare dans le futur ?
- le site d'implantation des éoliennes se trouvant sur un important couloir migratoire, que compte faire VALECO pour éviter le broyage d'oiseaux ?
- le site comptant une grande diversité de chiroptères, VALECO pense-t-il qu'en détruisant consciemment plus de 20 pc de ceux-ci, on pourra ne pas arriver à leur extermination pure et simple ?
- comment VALECO a-t-il prévu de recycler la pâles, et où (pays, lieu) ?
- VALECO a provisionné 70.000 euros pour le recyclage d'une éolienne ; qui va payer la différence ? Le propriétaire du lieu ? si oui, ce dernier en a-t-il été informé ?

Quelle est la holding qui chapeaute VALECO qui a déclaré un capital étonnamment faible de 500 € ? que se cache-t-il derrière ce qui s'apparente à un montage financier ?

**L'atteinte au cadre de vie des populations rurales se révèlent comme un mépris de celles-ci surtout lorsque les décisions sont prises à leur insu et contre leur avis et leurs intérêts ; mais pour l'intérêt de qui ?**